

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 septembre 2011

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2011-8-2-2

Service consulté

Agence de Développement Touristique
de Haute-Alsace

**DISPOSITIF EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME, CHAMBRES D'HOTES
ET GITES D'ETAPES**

Résumé : Il est proposé d'accorder une subvention de 8 437 € à M. Jean-Claude FLUHR pour des travaux d'extension du gîte d'étape de l'Auberge du Langenberg à SEWEN.

Une demande de subvention a été déposée au titre du dispositif en faveur des gîtes d'étape.

Il s'agit de M. Jean-Claude FLUHR qui sollicite l'aide du Département pour l'extension du gîte d'étape de l'Auberge du Langenberg, située route du Ballon d'Alsace à SEWEN.

Les travaux portent sur la création de 3 dortoirs et de 4 chambres de 2 ou 3 personnes pour un coût total de 70 185 € HT.

Ce dossier a déjà bénéficié d'une subvention de 5 350 € accordée lors de la Commission Permanente du 20 février 2009 pour une 1ère tranche de travaux basée sur un montant subventionnable de 26 750 €. Compte tenu du plafond de dépenses éligibles fixé à 68 937 € par dossier, le montant subventionnable retenu s'élève à 42 187 €.

La subvention pourrait s'élever à hauteur de 20 % de ce montant, soit une aide plafonnée à 8 437 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention plafonnée à 8 437 € à M. Jean-Claude FLUHR – Auberge du Langenberg à SEWEN ;

- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER